

COMMUNE DE VERSAUGUES

COMPTE RENDU DE SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU VENDREDI 05 JUIN 2009

Le conseil municipal de Versaugues, dûment convoqué en date du 28 Mai 2009, s'est réuni le Vendredi 05 Juin 2009 à Vingt heures, à la Mairie de VERSAUGUES, sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER, Maire.

Présents :

- *Monsieur FARNIER Gilles, Maire*
- *Monsieur DEVERCHERE Régis et Madame ANDRE Annie, Adjoint*
- *Messieurs ACCARY Louis – BERLAND Patrick – BORDE Armand – DAVID Ludovic – DESCHAINTE Michel – Mesdames DARIEN Eveline et KRZEMINSKI Nathalie, Conseillers Municipaux*

Absent excusé et représenté :

- *Monsieur CHATELLIER Jean-François, donnant pouvoir à Mme DARIEN Eveline*

Madame Eveline DARIEN est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures et procède à l'appel des présents.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés :**

1°) - Approuve le compte-rendu de la précédente séance en date du 27 Mars 2009.

2°) – Adhésion au GIP e-bourgogne

AUTORISE l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-bourgogne ayant pour objet le développement de l'administration électronique, DESIGla décision NE Monsieur Gilles FARNIER en tant que représentant pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP et l'**AUTORISE** à signer la convention constitutive.

3°) – Décision Modificative N° 1 au B.P. 2009

ADOpte la décision modificative budgétaire n° 1 procédant à des ajustements budgétaires par virement de crédits en section de fonctionnement, afin de régler des factures ultérieures, à savoir : *Article 61523 : moins 7 400 € -Article : 637 : + 2 100 € -Article 6615 : + 2 500 € -Article 6616 : + 2 500 € -Article 6711 : + 300 €.*

4°) – Subvention communale au C.E.S. René Cassin

ACCEPTE d'accorder une subvention de **26.67 €** pour frais de fournitures scolaires au profit du C.E.S. René Cassin de Paray-le-Monial pour 7 élèves originaires de la Commune.

5°) – **SYDESL : Projet éclairage public – Remplacement matériel vétuste « Ancienne Ecole »**

ADOPTÉ le projet d'éclairage public intitulé « Remplacement du matériel vétuste » à l'ancienne école et transmis par le SYDESL selon le plan de financement suivant :

- Montant des travaux EP Hors taxe	2 089.37 €
- Participation du SYDESL	1 044.69 €
- Aide du Conseil Général	417.87 €
- Contribution estimative de la Commune	626.81 € (arrondi à 650 €)

Et DONNE son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de **650 €** Hors Taxe.

6°) – **Avenants aux marchés de travaux pour la réfection et l'extension de la salle polyvalente**

ACCEPTE les avenants numéros 1 aux marchés de travaux qu'il convient de passer et qui correspondent à des travaux en plus ou en moins décidés en cours de chantier, à savoir :

- **Pour le lot 10 – Electricité – Courants faibles – à passer avec l'Entreprise CD'ELEC**

Les travaux réalisés en plus concernent la sonorisation, l'éclairage extérieur et l'alimentation électrique extérieure. Le coût supplémentaire s'élève à 7 668.62 € H.T. soit 9 171.67 € T.T.C.

- **Pour le lot 9 – Chauffage – Ventilation – à passer avec l'Entreprise MARCHAND**

Les travaux réalisés en plus concernent la création d'un 2nd circuit de chauffage régulé pour la zone sanitaires, entrée et petite salle de réunion ainsi que l'installation d'un thermostat de pilotage dans l'entrée principale. Le coût supplémentaire s'élève à 1 484.33 € H.T. soit 1 775.26 € T.T.C.

- **Pour le lot 11 – V.R.D. – à passer avec l'Entreprise BOURGEON**

Les travaux réalisés en plus concernent la remise aux normes actuelles de l'assainissement. Le coût supplémentaire s'élève à 8 887 € H.T. soit 10 628.85 € T.T.C.

- **Pour le lot 7 – Carrelage – Faïence – à passer avec l'Entreprise CARREAUX 3000**

Les travaux réalisés en plus concernent la pose et fournitures de carrelages et faïences dans les sanitaires et local de rangement. Le coût supplémentaire s'élève à 1 425.92 € H.T. soit 1 705.40 € T.T.C.

- **Pour le lot 5 – Menuiserie Bois – à passer avec l'Entreprise FUYET**

Les travaux réalisés en moins concernent la suppression de 5 panneaux acoustiques. Le montant de ces travaux en moins est de 5 140 € H.T. soit 6 147.44 € T.T.C.

Et AUTORISE Madame la Présidente de la SEMA à signer les documents devant intervenir.

7°) – **Tarifs de location salle polyvalente – Mise en service**

FIXE les différents tarifs de location ci-dessous mentionnés, à savoir :

NOUVELLE GRANDE SALLE	
Personnes extérieures à la commune	220 €
Habitants de la Commune	110 €
Location vaisselle pour moins de 50 personnes	25 €
Location vaisselle de 50 à 100 personnes	35 €
Location vaisselle pour plus de 100 personnes	45 €
Frais d'électricité en sus le Kwh	0.15 €
PETITE SALLE RENOVEE	
Personnes extérieures à la commune	100 €
Habitants de la Commune	50 €
Location vaisselle existante	15 €
Frais d'électricité en sus le Kwh	0.15 €

Et **DIT** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront dès la mise en service de la nouvelle salle polyvalente.

8°) – Salle polyvalente

Matériel d'équipement :

- La commande des tables, chaises et chariots a été faite chez ESPACE & FONCTION de SANCE pour un montant de 10 597.76 € T.T.C.
- La commande de la vaisselle sera faite chez PATAY à ROANNE
- Des devis seront demandés à différents fournisseurs pour un podium – un grillage de sécurité à installer sur le mur d'enceinte.
- Réalisation d'une fresque murale à l'intérieur de la nouvelle salle – Choix arrêté de l'exécutant : Il s'agit d'un fresquiste de CHATENAY.

Contrat Totalgaz :

- La citerne devra être enterrée – Etablissement d'un nouveau contrat à prévoir –

Commission de sécurité prévue pour le 30 Juin 2009

9°) – Elections européennes du 7 Juin 2009

Mise en place des tours de permanence pour la tenue du bureau de vote – Choix des assesseurs

10°) – Affaires et questions diverses

Signalisation

Renseignements seront pris auprès de la D.R.I. pour installer un panneau directionnel de la Commune en venant de la commune de Saint-Yan.

Transports scolaires

Demande d'un administré habitant au lieudit « Bornat » afin que le car scolaire fasse un arrêt supplémentaire à ce lieudit (Route du Bas) pour permettre à 4 de ses enfants fréquentant l'école secondaire de Paray-le-Monial de raccourcir leur trajet. Le Service des Transports scolaires sera contacté dans l'éventualité d'une modification du circuit scolaire secondaire.

Balades Vertes

Modification à effectuer concernant le texte à paraître sur l’affiche élaborée par l’Office du Tourisme (indiquer « Versaugues qui veut dire « Aqua versa » en latin »)

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L’ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux heures trente*

Fait à Versaugues le 05 Juin 2009

Le maire,

Gilles FARNIER